

BTSA Agronomie Productions Végétales

Option: Systèmes de cultures orientation Agriculture Biologique

OBJECTIFS

Former les futur-e-s technicien-ne-s chargé-e-s de concevoir, conduire, contrôler et évaluer une production agricole en acquérant les bases théoriques et pratiques en agronomie, productions végétales, biologie végétale, protection de l'environnement.

Objectifs opérationnels : A l'issue de la formation, l'apprenti(e) devra disposer des capacités générales d'un technicien supérieur (socle commun à tous les BTSA), mais aussi des capacités professionnelles suivantes : Adapter son activité aux contraintes et aux évolutions du marché, participer au pilotage de l'entreprise agricole ou de l'entreprise para-agricole du secteur des productions végétales, gérer un peuplement végétal en relation avec les ressources du milieu, mettre en œuvre les agroéquipements, proposer et mettre en œuvre un système de culture.

Pour plus d'informations : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/15611/>

CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir entre 16 et 29 ans (et au delà sous dérogation ou pour les personnes en situation de handicap)

- Etre titulaire d'un bac général, technologique ou professionnel ou d'un titre/diplôme de niveau IV enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles,

- L'accès au BTSA est également ouvert après avis favorable de la commission d'admission de l'établissement aux candidats ayant accompli la scolarité complète conduisant à l'un des diplômes ci-dessus.

Vous prenez contact avec l'UFA du Valentin ET vous vous inscrivez sur « parcours sup » entre janvier et mars (site : www.parcoursup.fr) tout en cherchant une entreprise d'apprentissage. Au-delà de mars, nous contacter : les inscriptions sont encore possibles

Au vu de votre dossier scolaire, de votre parcours, et de votre motivation, nous vous confirmerons votre capacité à suivre cette formation. Un appui et un suivi individuel vous seront proposés pour vous accompagner dans vos recherches jusqu'à la signature du contrat. **Votre admission sera définitive dès que vous aurez signé un contrat d'apprentissage.**

L'ALTERNANCE

Etudier et travailler en même temps : c'est un bon moyen de combiner formation et milieu professionnel. L'apprentissage est un excellent tremplin vers l'emploi grâce à une première expérience en entreprise.

La formation, débute en septembre avec des alternances de **2 à 4 semaines** :

20 semaines de formation en centre par an

27 semaines d'apprentissage en entreprise par an

5 semaines de congés payés par an

Vous avez un statut d'apprenti. Vous signez un contrat d'apprentissage de 2 ans et vous percevez un salaire mensuel.

Salaire mensuel de l'apprenti :

Année de formation	16/17 ans	18/20 ans	21/25 ans	26/29 ans
1ère année	27% SMIC	43% SMIC	53% SMIC	100% SMIC
2ème année	39% SMIC	51% SMIC	61% SMIC	
3ème année	55% SMIC	67% SMIC	78% SMIC	

Salaires bruts mensuels sur la base du SMIC horaire au 01/01/2021 : 10,25€

Votre maître d'apprentissage encadre votre formation pratique dans l'entreprise en coordination avec le centre de formation.

Les formateurs organisent un suivi de la progression en entreprise (livret de suivi, visites et entretiens avec le maître d'apprentissage). Une réunion annuelle des maîtres d'apprentissage, formateurs et apprentis est organisée.

LA FORMATION EN ENTREPRISE

Vous pouvez réaliser votre apprentissage au sein d'organismes intervenant dans le domaine des productions végétales plein champs : exploitations agricoles (grandes cultures, plantes aromatiques, cultures légumières...), instituts techniques (Arvalis, Terres Inovia,...), chambres d'agriculture, FDCUMA, coopératives, négoce, associations de producteurs (CETA, GAB...), entreprises semencières centre de recherche (INRAE) et centre d'expérimentation. Accompagné par votre maître d'apprentissage, vous découvrirez progressivement la profession agricole et les différentes fonctions et compétences du technicien : vous participez à la conduite et au suivi d'un système de production, et/ou à des travaux de recherche, de sélection et d'expérimentation.

Par apprentissage
2 ans



Réussite à
l'examen en
2021 :
76.9%

Insertion
professionnelle
Promotion 2018-2020
75% d'insertion
50% de répondants
Promo 19-21 : en cours de collecte

Taux de satisfaction
Apprentis
Promotion 2020-2021
71%

Effectifs

Mini : 5 / Maxi : 30



LES DEBOUCHES ET POURSUITE D'ETUDES

Diplôme à vocation professionnelle, le BTS vous permet d'envisager différents types d'emploi en production végétale :

- **Chef de culture ou chef d'exploitation, technicien conseil,**
- **Technicien d'expérimentation et de contrôle,**
- **Responsable approvisionnement, technico-commercial**

Vous pouvez aussi poursuivre vos études en licence professionnelle, certificat de spécialisation, école d'ingénieur agronome...

FORMATION

La formation est organisée en modules regroupant plusieurs disciplines. Les horaires sont établis pour les deux années de formation avec un total de **1400 heures sur 2 ans**

Possibilité de valider un/des blocs de compétences : non applicable

MODULES COMMUNS A TOUS LES BTSAs	Horaire sur 2 ans
M11 : Accompagnement du projet personnel et professionnel	70h
M21 : Organisation économique, sociale et juridique	70h
M22 : Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation	150h
M23 : Langue vivante (anglais, espagnol)	95h
M31 : Education physique et sportive	80h
Modules enseignement professionnel	
M41 : Traitement des données	67h
M42 : Technologies de l'information et du multimédia	40h
M51 : Marché, filière et régulation : <i>Economie</i>	60h
M52 : Fonctionnement des organisations du secteur des productions végétales : <i>Economie- Gestion</i>	80h
M53 : Climat, sol : <i>Agronomie</i>	90h
M54 : Biologie et physiologie du végétal : <i>Biologie</i>	70h
M55 : Régulations bioécologiques au sein de l'agroécosystème <i>Biologie - Ecologie -Agronomie</i>	72h
M56 : Agroéquipements	50h
M57 : Statistiques et démarches expérimentales : <i>Mathématiques - Agronomie</i>	29h
M58 : Itinéraires techniques : <i>Agronomie</i>	110h
M59 : Système de cultures : <i>Agronomie</i>	110h
M71 : Module d'Initiative Locale (Agriculture Biologique)	50h
Activités pluridisciplinaires domaine professionnel	82h

EVALUATION/VALIDATION

Brevet de Technicien Supérieur Agricole : diplôme national de niveau 5 délivré par le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation. Le diplôme est obtenu :

- **50%** en contrôle continu en cours de formation (CCF) et sous contrôle d'un jury
- **50%** en examen final 3 épreuves :
 - 1 épreuve écrite générale : Français et Culture socio-économique,
 - 2 épreuves à caractère technique, scientifique et professionnel :
1 dossier soutenu à l'oral et 1 épreuve pratique de diagnostic champ

Equivalences : Arrêté du 22 février 2011 fixant des conditions particulières pour les candidats déjà titulaires d'un BTSa/BTS/DUT/DEUG/DEUST

A RETENIR

Statut durant la formation	Apprenti salarié
Durée de la formation	2 ans
Niveau d'études	5 - BTS-DUT (anciennement niveau III)
Hébergement/restauration	Possible au Valentin
Début de la formation	Septembre
Formation	20 semaines/ an en centre de formation
Obtention de l'examen	50% contrôle certificatif en cours de formation (CCF) 50 % Examen final
Accessibilité	Voir le site du Lycée

Nos atouts

- Relation avec le milieu professionnel
- Habilitation agriculture biologique
- Voyages d'étude
- Suivi personnalisé
- Equipes pédagogiques expérimentées
- Site insertjeunes : <http://urlr.me/2WRYN>



La restauration au self et l'hébergement possible en chambre individuelle, à la semaine

Modalités pédagogiques

- ↔ Travaux dirigés/pratiques
- ↔ Cours théoriques
- ↔ Travaux individuels / de groupes
- ↔ Visites
- ↔ Rencontres avec des professionnels et anciens élèves

Moyens techniques

- ↔ Atelier semence Valsem
- ↔ Laboratoires de microbiologie
- ↔ Exploitation agricole
- ↔ Ressources numériques de formation en ligne
- ↔ Point de vente collectif

Contacts :

Emilie SAVIN (secrétariat) :
emilie.savin@educagri.fr 04 75 83 32 35

Pierre BOUVARD (coordonateur) :
pierre.bouvard@educagri.fr 04 75 83 32 35

Coût de la formation:

niveau de prise en charge OPCO :
7 191 €. Aucun coût de formation pour l'apprenti

F07A MAJ 10.11.21